

ASSEMBLÉE NATIONALE

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION
NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 186**

présenté par

M. Esquenet-Goxes, M. Ramos, M. Fait, Mme Desjonquères, Mme Berete, M. Falorni, M. Mazars,
Mme Rilhac, M. Lamirault, M. Daubié, Mme Marsaud et Mme Liliana Tanguy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.